



St GERVAIS EN BELIN
MAIRIE
2, Rue de Touraine
Tél : 02 43 42 00 86
Fax : 02 43 42 93 34

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 11 juin ; à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno LECOMTE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Bruno LECOMTE, Laurent COCHONNEAU, André DIAZ, Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Claudine BIZOT, Fatima CHENNOUKH, Joël CHESNIER, Michel DEROUINEAU, Marie-Line REVEL

Absents excusés : Laetitia GUTKNECHT pouvoir à Laurent COCHONNEAU
Manuella AUBRY CHABLE pouvoir à Christian BARBEAU
Pascal MARTIN, Jean-Daniel NOEL, Sylvie HERON, Jean-Marie BOULAY.

Secrétaire de séance : André DIAZ

ORDRE DU JOUR :

- Tirage au sort des jurés d'assises pour 2019
- Plan de financement DETR 60 %
- Délibération transfert de l'assainissement à la CdC OBB
- Restaurant scolaire : règlement 2018-2019 et tarifs
- Création de poste pour un emploi d'été et remplacement arrêt maladie
- Création de trois postes
- Renouvellement du bail de la longère
- Subvention GSPP
- Terrain de M et Mme HOUDIN
- Point sur les commissions
- Questions diverses
-

Lecture du compte rendu du 23 avril 2018 : aucun commentaire

M le Maire demande aux membres du conseil municipal de respecter un temps de silence en mémoire de Jean-Claude BOULARD et les personnes qui nous ont quittés.

1/ Tirage au sort des jurés d'assises pour 2019

Le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2019 est effectué comme suit :

Titulaires :

Elodie MIOT, 6 résidence des Tilleuls, née le 9/12/1993, bureau 1

Valérie BOZEC épouse MILCENT, 15 résidence des Tilleuls, née le 16/02/1968, bureau 1

Isabelle MONRIBOT, 47 route de Brebon, née le 11/06/1961, bureau 2

Suppléants :

Robert PORTIER, 412 route du Lude, né le 30/05/1929 à Juigné sur Sarthe, bureau 2
Guy BUSSON, 16 route du Plessis, né le 14/01/1928 à Saint Gervais en Belin, bureau 2
Camille TROTTAIN, 37 A route de Brebon, né le 13/07/1994 au Mans, bureau 2

2/ Plan de financement DETR 60 %

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2018 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

1 – *la rénovation du chauffage et des ouvertures (fenêtres et portes)*

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les projets précités, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant projet 1
Maître d'ouvrage	36 928
Fonds Européens (à préciser)	
DETR	55 393
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	92 321

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2018
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 14

3/ Délibération transfert de l'assainissement à la CdC OBB

L'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Orée de Bercé – Belinois a acté du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes de l'Orée de Bercé - Belinois à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le transfert des compétences à la Communauté de communes de l'Orée de Bercé - Belinois entraîne automatiquement la mise à disposition par ses communes membres des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Ainsi, il convient de régler les modalités de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement par la Communauté de communes de l'Orée de

Bercé - Belinois, conformément aux articles L.1321-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales.

La mise à disposition de ces biens doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune de Saint Gervais en Belin et la Communauté de communes de l'Orée de Bercé – Belinois.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune de Saint Gervais en Belin nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement en annexe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1321-1 et suivants, l'article L. 5211-17 et L. 5214-16 ;
- **VU** l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 prononçant le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes de l'Orée de Bercé - Belinois à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **VU** le projet de procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'assainissement de la commune de Saint Gervais en Belin, en annexe à la présente délibération ;
- **VU** l'exposé des motifs ;

Considérant que l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Orée de Bercé – Belinois a acté du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes de l'Orée de Bercé - Belinois à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que le transfert des compétences entraîne automatiquement la mise la disposition par ses communes membres des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens concernés de la commune de Saint Gervais en Belin à la Communauté de communes de l'Orée de Bercé - Belinois du fait du transfert de la compétence assainissement par la signature d'un procès-verbal de mise à disposition ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ;

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'assainissement de la commune de Saint Gervais en Belin, nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement par la Communauté de communes de l'Orée de Bercé – Belinois et annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

4/ Restaurant scolaire : règlement 2018-2019 et tarifs

Le règlement du restaurant scolaire ne change pas pour l'année 2018-2019.

La commission restaurant scolaire propose de laisser les différents prix des repas et des pénalités au même montant soit :

- 3.95 € pour les enfants de Saint Gervais en Belin et de Laigné.
- 4.15 € pour les enfants hors commune.
- 4.15 € pour les occasionnels de Saint Gervais en Belin et de Laigné inscrits après le 25 du mois précédent.
- 4.35 € pour les occasionnels hors commune inscrits après le 25 du mois précédent
- 1.50 € pour les repas apportés dans le cadre d'un PAI
- 2.20 € pour les stagiaires de la commune de Saint Gervais en Belin
- 4.80 € pour les adultes
- Gratuit pour les animateurs du temps du midi

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 14

Christophe LALOU tient à signaler qu'il a fait visiter deux fois le restaurant scolaire à des communes extérieures en cours de réflexion, sur un projet de construction d'un restaurant scolaire.

Bruno LECOMTE informe les membres du Conseil municipal de son entretien avec la société API, qui détient notre marché pour la fabrication des repas. Ces derniers voulaient revoir le tarif de la prestation car ils n'avaient pas pris en compte la superficie du nouveau restaurant scolaire. Cette dernière était dans le MAPA. La commune ne donne pas suite.

5/ Création de poste pour un emploi d'été et remplacement arrêt maladie

M le maire informe les membres du Conseil sur les derniers recrutements effectués pour remplacer des agents en arrêt.

Une des deux personnes recrutées n'est pas venue car elle a trouvé un emploi. Andréa MORAINÉ a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2018. Elle est travailleuse et elle s'est très bien intégrée à l'équipe.

Gérald COMPAIN a repris ses fonctions.

Il est proposé de prendre un emploi d'été pour renforcer l'équipe durant la période des vacances.

M le Maire demande aux membres du Conseil municipal leur accord afin de prendre un emploi d'été du 1 juin 2018 au 31 août 2018.

Ceci exposé et après en avoir discuté les membres du Conseil municipal acceptent cette proposition.

Vote pour 14

M le Maire demande aux membres du Conseil municipal leur accord afin de remplacer un agent du temps du midi en arrêt maladie depuis le 30 mai 2018 et cela jusqu' au retour de l'agent, pour une durée hebdomadaire de 4 heures.

Ceci exposé et après en avoir discuté les membres du Conseil municipal acceptent cette proposition.

Vote pour 14

6/ Création de trois postes

M le maire propose aux membres du Conseil municipal de créer 3 postes d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de 7 h 25 semaines à compter du 7 juillet 2018.

Ceci exposé et après en avoir discuté les membres du Conseil municipal acceptent cette proposition.

Vote pour 14

Les trois agents retenus sont : Véronique MECHIN, Muriel MONCEAU et Morgane GARREAU.

7/ Renouveaulement du bail de la longère

André DIAZ propose aux membres du Conseil municipal de renouveler le bail de location précaire pour la location du bâtiment communal « Longère » pour une durée de trois mois aux médecins d'Ecommoy pour un montant mensuel de 30 €, à compter du 1 juillet 2018.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 14

8/ Subvention GSPP

André DIAZ propose de verser une subvention de 120 € à l'association Grain de Sable et Pomme de Pin, suite à un oubli lors du vote des subventions.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 14

L'association « le refuge de la Pintièrre » a fait une demande de subvention. Cette demande sera vue lors du prochain conseil municipal suite à une étude plus approfondie du dossier.

9/ Terrain de M et Mme OUDIN

Un débat s'engage sur les responsabilités diverses et les recours possibles.

M le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'inscrire comme suit dans le futur contrat privé entre la commune et M et Mme OUDIN que nous avons connaissance que ce terrain nécessite une intervention en sous-sol et que nous ne nous opposons pas à la vente par le propriétaire actuel de ce terrain.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil refusent cette proposition.

Vote pour 2 contre 2 abstentions 10

Point sur les commissions

Fête de la musique et 13 juillet

Il manque de bénévoles donc ceux qui souhaitent participer sont les bienvenus.

Statut de la Vierge route de Fromenteau

Le dossier est en cours.

Commission communication

M le maire lit son éditorial aux membres du Conseil.

André DIAZ présente le devis en fonctionnement pour le futur bulletin municipal, d'un montant de 1892 € HT.

Laurent COCHONNEAU propose de revoir l'esthétisme du bulletin et la mise en page.

Commission scolaire

Christophe LALOU présente deux devis pour l'achat de vidéos projecteurs pour l'école élémentaire :

PSI	3 877.56 € HT
CONTY	2 487.00 € HT

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la société CONTY pour un montant de 2 487 € HT.

Vote pour 14

Christophe LALOU présente deux devis pour l'achat de TBI pour l'école élémentaire :

Manutan collectivité	629 € HT
CONTY	539 € HT

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la société CONTY pour un montant de 539 € HT.

Vote pour 14

Questions diverses

MAPA réhabilitation place du mail

M le Maire propose aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à lancer un MAPA pour étudier le devenir de la place du Mail et des bâtiments publics contigus.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 14

INTRAMUROS

André DIAZ et Mathilde PLU présentent une application qui permettrait à la commune d'avoir une application sur smartphone afin d'interagir avec les habitants de notre commune.

La société INTRAMUROS a présenté ce projet qui peut être financé par chaque commune à titre individuel. Si toutes les communes sont intéressées, nous pourrions bénéficier d'un tarif plus avantageux.

A suivre.

Levée du Conseil à 22 h 45

Prochain Conseil municipal le 29 juin 2018 à 19 h 00.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

André DIAZ

Bruno LECOMTE